



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE MONTBONNOT-SAINT-MARTIN
Séance du Conseil municipal du 6 septembre 2022

Liste de délibérations adoptées

L'an deux mille vingt-deux, le 6 septembre, le Conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 30 août 2022

Présents : M. BONNET, Maire – Mmes MATHIEU, ROLIN, SONJON, LE BARRILLEC – Mrs BOIS, CLAPPAZ, DESCHARRIERES, FARRUGIA, Adjoint(e)s – Mmes BENZA-RAIEVSKI, DESPRES, FAVAND, HEILLIETTE, PARENDEL, SPALANZANI - Mrs BARONI, BAUSSAND, COQUET, ISAAC, KLEIN, LEIFFLEN, MAFFET, PERIN, VIGNON, VINTI.

Pouvoirs : Mmes CARRE (pouvoir à Dominique BONNET), CARBONE (pouvoir à Marie-Béatrice MATHIEU), HALLE (pouvoir à Laurent COQUET)

Absente : Mme BRULEBOIS-VIOTTO

Ouverture de la séance à 20h30, le Maire président de l'assemblée ayant constaté que le quorum est atteint, propose au conseil municipal de désigner un secrétaire de séance.

M. Gilles FARRUGIA est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 juin est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1 : Saisine de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour le projet d'implantation de LIDL – Permis de construire n° PC 38 249 22 1 0015.

Rapporteur : Dominique BONNET

La SNC LIDL a déposé une demande de permis de construire le 12 août 2022, enregistrée en Mairie sous le numéro PC 38 249 22 1 0015, pour la construction d'une surface commerciale LIDL (994.58 m² de surface de vente), sur un terrain situé 1480 route de la Doux à Montbonnot-Saint-Martin, cadastré AL 207 et AL 208.

Conformément aux dispositions de l'article L.752.4 du Code du Commerce, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'avis objectif de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) afin qu'elle statue sur la conformité du projet aux critères énoncés à l'article L.752-6 du Code de Commerce.

Délibération adoptée à l'unanimité par 28 voix pour - 0 contre - 1 absente.

Ont voté pour : M. BONNET, Maire – Mmes MATHIEU, ROLIN, SONJON, LE BARRILLEC – Mrs BOIS, CLAPPAZ, DESCHARRIERES, FARRUGIA, Adjoint(e)s – Mmes BENZA-RAIEVSKI, DESPRES, FAVAND, HEILLIETTE, PARENDEL, SPALANZANI - Mrs BARONI, BAUSSAND, COQUET, ISAAC, KLEIN, LEIFFLEN, MAFFET, PERIN, VIGNON, VINTI.
Pouvoirs : Mmes CARRE (pouvoir à Dominique BONNET), CARBONE (pouvoir à Marie-Béatrice MATHIEU), HALLE (pouvoir à Laurent COQUET)

Ont voté contre : /

Absente : Mme BRULEBOIS-VIOTTO,

Le secrétaire de séance,
Gilles FARRUGIA



Fait à Montbonnot Saint-Martin,
Le 7 septembre 2022
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET